



Échelle 1/ 4.500°

3.2 - ENSEMBLE DE LA COMMUNE

PROJET ARRÊTÉ
par délibération du Conseil Municipal du :
23 juin 2020

PROJET APPROUVÉ
par délibération du Conseil Municipal du :
3 juin 2021

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	Bénéficiaire	OBJET	Surface approximative
ER1	Commune	Création d'une voie douce piétonnables	1.000 m²
ER2	Commune	Création d'un fossé pour les eaux pluviales	500 m²
ER3	Commune	Création d'un cheminement piéton	1.000 m²
ER4	Commune	Équipements et installations d'intérêt collectif : parkings, terrain de sport	8.000 m²
ER5	Commune	Chemin piéton vers le lac de Passy	1.200 m²
ER6	Commune	Extension du groupe scolaire	1.200 m²
ER7	Commune	Extension du groupe scolaire	1.000 m²
ER8	Commune	Aménagement d'un carrefour sur le RD 1205	1.000 m²
ER9	Commune	Création d'un cheminement piéton entre l'école et le village	700 m²
ER10	SM3A	Création d'une stage de dépôt	1.600 m²
ER11	SM3A	Création d'une stage de dépôt	4.600 m²
ER12	SM3A	Création d'une stage de dépôt	1.500 m²

- Légende :**
- **Ua :** Zone urbaine dense du cœur de village
 - **Ub :** Zone urbaine d'habitat collectif
 - **Uc :** Zone urbaine d'habitat individuel isolé ou dense
 - **Ue :** Zone urbaine réservée aux équipements publics
 - **Uf :** Zone urbaine à vocation d'hébergement touristique de plein air
 - **Ux :** Zone urbaine destinée aux activités économiques
 - **Uz :** Zone urbaine destinée aux activités économiques à l'exclusion des entrepôts et des industries
 - **A :** Zone agricole
 - **An :** Zone agricole à forte valeur agronomique et/ou paysagère
 - **Ax :** Zone d'activités économiques existante, localisée au cœur de l'espace agricole
 - **N :** Zone naturelle
 - **Ne :** Zone naturelle destinée à recevoir des équipements et installations d'intérêt collectif ou de service public
- Éléments informatifs du PLU**
- Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre

- Règlements particuliers**
- Emplacements réservés (ER)
 - Bâtiment d'intérêt patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du C.U. avec numéro d'inventaire (Cf. rapport présentation)
 - Espaces paysagers remarquables protégés au titre de l'article L151-19 du C.U.
 - ▲ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - zh** Zone humide
 - Recul de 10 mètres
 - Recul de 18 mètres
 - Recul de 25 mètres
 - ★ Bâtiment d'élevage
 - Corridor écologique
- Prise en compte des risques naturels et technologiques**
- Secteur d'aléas forts.
 - Secteur soumis à risques induits par les canalisations de transport de gaz (45 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation)

